



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 27 NOVEMBRE 2019

Présidence: Monsieur Daniel Raboud, syndic

Citoyennes et citoyens présents: citoyen(ne)s: 60; conseil communal: 5; soit un total de 65

Conseil communal: Madame, Messieurs

- Suzanne Cosandey
- Jean-François Moura
- Bertrand Ruffieux
- Antoine Castella

Secrétaire: Madame Barbara Fetz

Convocation:

- affichage au pilier public dès le 15 novembre 2019;
 - publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, numéro 46, du 15 novembre 2019;
 - insertion dans le Bulletin d'information numéro 85 distribué à tous les ménages le 14 novembre 2019 (art. 12, al. 1^{bis} LCo; décision de l'assemblée communale du 14 décembre 2011), ainsi que sur le site internet.
-

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 8 mai 2019 (il ne sera pas lu; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
2. Budgets 2020 (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Vote du budget de fonctionnement
 - 2.4 Présentation du budget des investissements
 - 2.5 Changement du logiciel informatique
 - 2.6 Eau potable - analyse et mise en place d'un traitement UV
 - 2.7 Eau potable - achat de compteurs d'eau
 - 2.8 Mise en zone 30 km/h du village

- 2.9. Chalets et alpages (Tservettes et Les Joux)
- 2.10. Accès au Chalet La Cierne
- 2.11. Travaux de réfection dans le bâtiment administratif
- 2.12. Pose de la couche de roulement et aménagement du chemin piétonnier du Saudillet
- 2.13. Rapport de la commission financière
- 2.14. Vote du budget des investissements
3. Aménagement de la cour d'école (dépassement) - crédit supplémentaire
4. Présentation du plan financier 2020-2024
5. Règlement sur le droit de cité communal - approbation (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
6. Règlement communal sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
7. Divers

A 20.00 heures, **Monsieur Daniel Raboud**, syndic, a le plaisir d'accueillir les personnes présentes et de les saluer cordialement. Il les remercie d'avoir répondu si nombreux à la convocation.

Monsieur le Syndic présente également Monsieur Bertrand Ruffieux qui remplace Monsieur Alain Saudan, conseiller communal démissionnaire.

Monsieur le Syndic:

- annonce que l'assemblée sera enregistrée;
- afin de passer en revue les nombreux points du tractanda dans un délai raisonnable, il invite les citoyens à donner leur prénom et nom, puis d'être concis et précis dans leurs différentes interventions;
- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour; aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer;
- rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes:
 - ¹L'assemblée vote à main levée.
 - ²Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.
 - ³Le président et les autres membres du conseil communal peuvent voter. Toutefois ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence.
- informe que Madame Barbara Fetz, secrétaire communale, habitant à Villars-sous-Mont, ne votera pas;

- excuse l'absence de Mesdames Jeannette Beaud, Kelly Raboud, Marie-Claude Moura et de Messieurs Jean-Alfred Senff, Markus Etter, Laurent Zenoni, Jacques Raboud, Thierry Sottas ;
 - nomme **Messieurs Dominique Borcard** (rangée de gauche +table du conseil) et **Raphaël Raboud** (rangée de droite) en qualité de **scrutateurs**.
-

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont projetés au moyen d'un support informatique, sous format "PowerPoint". La présentation est annexée au présent procès-verbal (pièce numéro 1).

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 8 mai 2019

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2019 n'est pas lu. Il a été mis à la disposition des citoyens au Bureau communal, ainsi que publié sur le site internet dès sa rédaction (art. 22 et 103^{bis} de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, art. 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Monsieur le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques au sujet du procès-verbal.

Monsieur Meinrad Borcard : Est-ce que le syndic a le droit de vote ?

Monsieur Daniel Raboud : Oui, le syndic et les autres membres du conseil communal votent. En cas d'égalité, le syndic départage.

Le procès-verbal ne suscite aucune autre question ou remarque.

Soumis à l'assemblée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à Madame Barbara Fetz, secrétaire communale.
--

2. Budgets 2020

Un rapport et des explications sur les budgets 2020 ont été publiés dans le bulletin d'information numéro 85, pages 7 à 12.

Pendant les dix jours qui ont précédé la présente assemblée, les citoyens ont également eu la possibilité de consulter un exemplaire des budgets auprès de l'Administration communale.

2.1. Présentation du budget de fonctionnement

Monsieur Antoine Castella, conseiller responsable des finances, donne quelques informations sur les données statistiques de la population au 31 décembre 2018, sur l'indice potentiel fiscal et sur l'évolution des charges liées.

Puis il donne connaissance du rapport établi à l'intention de l'assemblée. Il indique les montants globaux de chaque chapitre et expose le détail des positions qui ont subi des modifications, ce en comparaison avec les comptes 2018 et le budget 2019.

Le budget ainsi que le rapport de Monsieur Castella sont annexés au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 2).

Ledit budget se résume comme suit:

Charges:	CHF	4'806'599.00
Revenus:	CHF	4'703'702.00
Excédent de charges:	CHF	<u>102'897.00</u>

La présentation du budget de fonctionnement 2020 chapitre par chapitre suscite les questions suivantes:

Monsieur Henri Beaud : La commune travaille et investit depuis des années pour le PAL, mais il n'y a jamais de résultats.

Monsieur Antoine Castella : Le PAL doit être mis à jour régulièrement ; les oppositions doivent être traitées; puis le PAL est examiné par l'Etat qui émet des remarques ; le PAL est retourné à la commune qui y apporte des modifications avec l'aide des spécialistes (urbanistes) et ainsi de suite. Cela coûte de l'argent. Aujourd'hui le PAL est bloqué à cause d'un arrêté du Tribunal cantonal. Le Tribunal fédéral doit se prononcer. La commune subit.

Monsieur Castella remercie sincèrement Madame Pascale Borcard, caissière, pour son travail rigoureux et précis, ainsi que Monsieur Alex Beaud qui doit fournir de nombreux documents dans le cadre de l'élaboration du budget.

2.2. Rapport de la commission financière

Monsieur Pierre Borcard, en remplacement de Monsieur Thierry Sottas, président de la commission financière, donne lecture du rapport, ci-après reproduit:

« Lors de notre séance du 18 novembre, les personnes compétentes nous ont expliqué chapitre par chapitre les particularités du budget 2020 qui fait ressortir un excédent de dépenses de CHF 102'897.-.

Nous pouvons constater que les différents postes de ce budget ont été déterminés sur la base de données pertinentes et en respect des informations reçues pour les charges liées cantonales et régionales qui sont en constante augmentation. Nous relevons et soutenons le principe de prudence qui a prévalu lors de l'établissement de ce budget. Aux vues des prévisions d'évolution négatives des finances communales pour les prochaines années, nous souhaitons que les autorités communales continuent leurs réflexions sur les mesures à prendre pour atténuer cette tendance afin d'éviter une augmentation du taux d'imposition.

Toutes les questions de la Commission financière ont obtenu réponses. Par conséquent, nous proposons à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2020 tel que présenté. »

Ce rapport est signé:

- Mireille Baechler
- Pierre Borcard
- Thierry Sottas

Il est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

2.3. Vote du budget de fonctionnement

Soumis à l'assemblée, le **budget de fonctionnement**, dont:

Charges:	CHF	4'806'599.00
Revenus:	CHF	4'703'702.00
Excédent de charges:	CHF	<u>102'897.00</u>

est adopté à la majorité par vote au scrutin ouvert (1 abstention).

2.4. Présentation du budget des investissements

Les investissements budgétisés en 2020 sont les suivants:

2.5	Changement du logiciel informatique	CHF	30'000.-
2.6	Eau potable – analyse et mise en place d'un traitement UV	CHF	100'000.-
2.7	Eau potable – achat de compteurs d'eau	CHF	60'000.-
2.8	Mise en zone 30 km/h village	CHF	90'000.-
2.9	Chalet et alpages (Les Tservettes et Les Joux)	CHF	21'000.-
2.10	Accès au chalet La Cierne	CHF	12'250.-
2.11	Travaux de réfection dans le bâtiment administratif	CHF	42'000.-
2.12	Pose de la couche de roulement et aménagement du chemin piétonnier du Saudillet	CHF	70'000.-

2.5 Changement du logiciel informatique: CHF 30'000.-

Monsieur Daniel Raboud, syndic, présente le logiciel global Infoma Newsystem (pour la comptabilité et le contrôle des habitants).

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Raboud donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 30'000.-** sera couverte par les capitaux propres (pièce numéro 4).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Raphaël Raboud : Que signifie « EGovernment ready » ?

Monsieur Daniel Raboud : C'est l'interface qui touche la vie politique d'une commune, du canton, de la confédération.

2.6 Eau potable – analyse et mise en place d'un traitement UV : CHF 100'000.-

Monsieur Daniel Raboud, syndic, expose l'historique de la pollution de la Source des Marais depuis août 2019 et les mesures qui ont été prises dans l'immédiat. Puis il donne des explications sur les mesures pérennes à mettre en place, dont le traitement par UV et, si nécessaire, le traitement par chloration. Des examens sont en cours sur le terrain pour tenter de trouver la source de la pollution (fosses à lisier, zone de traite, etc.).

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Raboud donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 100'000.-** sera couverte par un emprunt bancaire avec un amortissement annuel sur 25 ans (pièce numéro 5).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Meinrad Borcard : Jusqu'à quel point les recherches seront-elles poussées et, si la cause de la pollution est trouvée, le responsable sera-t-il poursuivi ou prendra-t-il en charge les frais ?

Monsieur Daniel Raboud : Si la cause de la contamination était trouvée, le responsable devrait participer aux frais. Une fois les résultats transmis par l'hydrologue, le conseil décidera de la suite à donner aux recherches.

Monsieur François Musy : Est-ce que la pollution a été découverte parce que les analyses sont plus affinées ? Si la source de pollution est trouvée, peut-on arrêter le traitement ?

Monsieur Daniel Raboud : Les analyses ne sont pas plus poussées. Il est arrivé qu'un échantillon n'était pas conforme. Un second prélèvement était alors fait et analysé. Cette fois la quantité de bactéries était plus importante et les nouveaux prélèvements n'ont pas donné un meilleur résultat. Le système UV ne pèjore pas la qualité de l'eau. Le SAAV ne reviendra pas en arrière.

Monsieur Henri Beaud : Les captages de la Commune de Montreux sont clôturés et électrifiés.

Monsieur Raphaël Raboud : Est-ce que le Lac Coudré pourrait être problématique même s'il est hors zone? Il est sec plusieurs fois par été. Est-ce que ces étés chauds consécutifs pourraient être problématiques ?

Monsieur Daniel Raboud : Le terrain sèche mais on ne peut pas affirmer que l'été sec soit la cause indirecte de la pollution. La commune a mandaté des spécialistes.

Monsieur Laurent Borcard : Quelle est la durée de vie de l'installation ?

Monsieur Daniel Raboud : Seules les lampes devront être remplacées (12 à 14 mois). Bas-Intyamon utilise déjà une installation de traitement de l'eau par UV. C'est une sécurité pour assurer la qualité de l'eau potable.

2.7 Eau potable – achat de compteurs d'eau: CHF 60'000.-

Monsieur Daniel Raboud, syndic, expose ce qui suit: la commune est tenue de mettre à jour son règlement relatif à la distribution de l'eau et de le présenter à l'assemblée du printemps. Le nouveau règlement exigera que chaque branchement d'immeuble soit équipé d'un compteur d'eau. La commune profitera d'installer des compteurs connectés et de mettre à jour les compteurs existants.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Raboud donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 60'000.-** sera couverte par un emprunt bancaire avec un amortissement annuel sur 15 ans (pièce numéro 6).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur François Musy : Mon compteur est installé à l'entrée de la maison, il prend donc en compte l'eau consommée par le bassin extérieur. Est-ce que la commune prendra en charge la modification sur ce compteur?

Monsieur Daniel Raboud : Non, la commune ne prendra pas en charge ce changement. La commune tolère que la prise d'eau pour l'extérieur soit hors compteur.

Monsieur Patrice Gurtner : Le logiciel est-il indispensable ? Le système actuel convient très bien. On remplit la carte et on la retourne à l'administration communale.

Monsieur Daniel Raboud : Le système actuel ne fonctionne pas si bien, la commune doit faire la police pour obtenir les cartes en retour.

2.8 Mise en zone 30 km/h village: CHF 90'000.-

Monsieur Jean-François Moura, conseiller communal, rappelle l'origine du projet et du groupe de travail constitué à cet effet. Il salue **Monsieur Hervé Ruffieux du bureau Team+** qui a mené toute l'étude et monté le dossier. Au moyen d'une présentation projetée, Monsieur Ruffieux présente les caractéristiques de la zone 30, ses exigences légales et les mesures de vitesse faites dans les points stratégiques du village. Il précise également que l'expertise soumise au Service des ponts et chaussées n'a quasiment pas fait l'objet de remarques. Puis il présente les zones concernées, les signalisations et les mesures de modération de vitesse à mettre en place.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Moura donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 90'000.-** sera couverte par un emprunt bancaire avec un amortissement annuel sur 15 ans (pièce numéro 7).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Nicolas Raboud : Pourquoi ne pas mettre la signalisation 30 km/h de la Route de Lessoc plus tôt, vers les premières maisons et avant le dos d'âne ?

Monsieur Hervé Ruffieux : L'automobiliste associe la zone 30 à du bâti. On ne peut pas inclure toutes les maisons.

Madame Marie-Claire Pharisa : Souhaite également que la signalisation pour la Route de Lessoc soit revue. Elle constate que les vitesses sont assez élevées sur ce tronçon qui est emprunté par beaucoup d'enfants.

Madame Isabelle Scheurer : Habitant la première maison à gauche en venant du Buth, elle constate que les voitures arrivent vite et font un saut sur le dos d'âne.

Monsieur Meinrad Borcard : Pense aussi que la zone 30 devrait être étendue à la Route de Lessoc.

Monsieur Hervé Ruffieux : Si la commune souhaite étendre la zone 30 à la Route de Lessoc, ce point devra être discuté avec le Service des ponts et chaussées.

Monsieur Gérald Raboud : Est étonné qu'il n'y ait pas eu d'analyse de vitesse sur la Route de la Sarine, qui est une route très fréquentée. Il estime que cette route devrait être en zone 30 depuis la halle de gym car les enfants y vont à pied.

Monsieur Hervé Ruffieux : Si la zone 30 commence à la halle de gym, on doit renoncer au passage à piétons et au stop de la caserne militaire.

Monsieur Daniel Raboud : L'armée souhaite aussi sécuriser le secteur et pense construire un trottoir qui mène à la halle de gym.

Monsieur Hervé Ruffieux : La commune devrait profiter de l'éventuelle construction du trottoir mais ne pas élargir la chaussée pour autant (garder la route à 4m50).

Monsieur Raphaël Raboud : Souhaite que les potelets ne dénaturent pas le village (ex : maison Geneina).

Monsieur Hervé Ruffieux : A cet endroit, la mesure prévoit des pavés franchissables et un potelet en bois qui évite que les camions arrachent le toit de la maison.

Madame Nicole Fragnière : Elle appuie le projet, surtout pour les enfants qui vont à pied à l'école. Elle donne diverses statistiques du bpa.

Monsieur Henri Beaud : Est-ce qu'il y aura une mise à l'enquête ? Est-ce que ma parcelle sera touchée ?

Monsieur Daniel Raboud : Le projet de la zone 30 devra passer par une mise à l'enquête. Il n'y aura aucune emprise sur les terrains privés.

Monsieur Marc-Olivier Benninger : Est surpris par deux modérations de trafic.

Monsieur Hervé Ruffieux : L'automobiliste qui a l'obstacle de son côté doit s'arrêter et attendre que le véhicule venant en sens inverse a passé. Dans une zone 30, les choses se font naturellement.

Monsieur Daniel Raboud remercie Monsieur Ruffieux pour son excellente présentation et le libère.

Monsieur Jean-François Moura précise que rien n'a été fait au hasard ; la commune a travaillé avec deux entreprises et les emplacements des modérations de vitesse choisis de manière réfléchi lors de plusieurs visions locales.

2.9 Chalet et alpage (Les Tservettes et Les Joux): CHF 21'000.-

Monsieur Jean-François Moura, conseiller communal, expose les travaux du chalet des Tservettes et les subventions correspondantes (couverture du toit amont en tuiles PREFA avec récupération de l'eau de pluie, pose d'une conduite d'eau depuis la citerne du chalet jusqu'au col, pose de panneaux solaires).

Concernant l'alpage des Joux, les travaux consistent à poser un caisson pour protéger la citerne dont le talus adjacent a été abîmé par des orages. Ces travaux seront inclus dans la demande de subvention pour les travaux des Tservettes.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Jean-François Moura donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 21'000.-** sera couverte par des capitaux propres (pièce numéro 8).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Nicolas Raboud : Est-ce que des tuyaux normaux de 16 bars peuvent fournir jusqu'à 30 bars de pression ?

Monsieur Jean-François Moura : Le fournisseur garantit une pression de 30 bars (les tuyaux viennent d'Italie).

Monsieur Nicolas Raboud : Est-ce que la fourniture et la pose des tuyaux renforcés ne coûtera pas plus que CHF 15'200.- comme annoncé dans le bulletin ? Le prix au mètre paraît bas.

Monsieur Jean-François Moura : Les teneurs participent également à ces travaux.

Monsieur Henri Beaud : Est-ce que les travaux seront attribués à des entreprises privées ?

Monsieur Jean-François Moura : Oui, ce sont des entreprises locales ainsi que le personnel de l'édilité qui effectueront les travaux.

2.10 Accès au chalet La Cierne: CHF 12'250.-

Monsieur Jean-François Moura, conseiller communal, donne quelques explications sur le glissement de terrain survenu en 2018. Les travaux prévus bénéficieront également des subventions. Le projet est conduit par le Syndicat des chemins alpestres et forestiers.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Jean-François Moura donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 12'250.-** sera couverte par des capitaux propres (pièce numéro 9).

Questions et remarques de l'assemblée

Cet objet ne suscite aucune question.

2.11 Travaux de réfection dans le bâtiment administratif: CHF 42'000.-

Monsieur Bertrand Ruffieux, conseiller communal, expose ce qui suit :

- a) Travaux dans un appartement loué depuis 1994 aux mêmes locataires : rénovation ou changements des fenêtres, des portes d'entrée et de communication, du parquet dans une chambre.
- b) Entrée principale du bâtiment administratif : il est nécessaire de procéder à des travaux en remplaçant ou modifiant la porte afin de garantir son fonctionnement mécanique et une économie d'énergie (perte de chaleur). La commune profiterait de changer la porte de la salle communale.
- c) Eclairage salle paroissiale : cet éclairage est vraiment obsolète et consomme beaucoup d'énergie. La salle est utilisée notamment par les membres de la fanfare, pour des cours de rythmique aux écoliers, de catéchisme, etc.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Ruffieux donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 42'000.-** sera couverte par les capitaux propres (pièce numéro 10).

Questions et remarques de l'assemblée

Cet objet ne suscite aucune question.

2.12 Pose de la couche de roulement et aménagement du chemin piétonnier du Saudillet: CHF 70'000.-

Monsieur Jean-François Moura, conseiller communal, expose ce qui suit : le quartier du Saudillet est terminé, à l'exception d'une villa. La dernière couche de roulement peut être posée. Les sentiers piétonniers, actuellement en gravier et aménagés sommairement, seront aussi goudronnés.

Conformément à l'article 48 RELCo, Monsieur Moura donne lecture d'un rapport qui indique que cette dépense de **CHF 70'000.-** sera couverte par les capitaux propres (pièce numéro 11).

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Claude Heckly : Est-il vraiment nécessaire de goudronner les sentiers piétonniers, notamment à cause de l'écoulement de l'eau de pluie.

Monsieur Jean-François Moura : Oui, les chemins seront élargis à 1m20 et goudronnés afin de faciliter le passage des poussettes, des tintebins et le déneigement en hiver.

2.13 Rapport de la commission financière

Monsieur Pierre Borcard, représentant la commission financière, donne lecture du rapport, ci-après reproduit:

« Les divers investissements proposés ce soir nous ont également été présentés en détails lors de notre séance du 18 novembre et ne font pas l'objet de remarques particulières.

Aussi, la commission financière recommande à l'assemblée d'accepter ces différents objets, ainsi que le budget des investissements tel que présenté.

Nous tenons à remercier le Conseil communal ainsi que Madame Pascale Borcard, caissière, pour la qualité de leur travail. »

Ce rapport est signé:

- Mireille Baechler
- Pierre Borcard
- Thierry Sottas

Il est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

2.14 Vote du budget des investissements

(2.5) Changement du logiciel informatique: CHF 30'000.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis à l'unanimité par vote au scrutin ouvert.

(2.6) Eau potable – analyse et mise en place d'un traitement UV : CHF 100'000.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis à l'unanimité par vote au scrutin ouvert.

(2.7) Eau potable – achat de compteurs d'eau: CHF 60'000.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis à la majorité par vote au scrutin ouvert (2 refus, 1 abstention).

(2.8) Mise en zone 30 km/h village: CHF 90'000.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis à la majorité par vote au scrutin ouvert (4 refus, 4 abstentions).

(2.9) Chalet et alpages (Les Tservettes et Les Joux): CHF 21'000.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis à l'unanimité par vote au scrutin ouvert.

(2.10) Accès au chalet La Cierne: CHF 12'250.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis à l'unanimité par vote au scrutin ouvert.

(2.11) Travaux de réfection dans le bâtiment administratif: CHF 42'000.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis à l'unanimité par vote au scrutin ouvert.

(2.12) Pose de la couche de roulement et aménagement du chemin piétonnier du Saudillet: CHF 70'000.-

Soumis à l'assemblée, cet objet et son financement sont admis à la majorité par vote au scrutin ouvert (4 refus, 2 abstentions).

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée de la confiance témoignée. Il remercie également Monsieur Antoine Castella, conseiller responsable des finances, Madame Pascale Borcard, caissière communale ainsi que Monsieur Thierry Sottas et les membres de la commission financière.

3. Aménagement de la cour d'école (dépassement) – crédit supplémentaire

Monsieur Bertrand Ruffieux, conseiller communal fraîchement nommé au 1er octobre dernier, donne d'abord la parole à **Monsieur Alain Saudan** qui a conduit le dossier et les travaux durant sa fonction de conseiller communal. Ce dernier présente l'historique, les phases des travaux et les diverses difficultés rencontrées pour l'aménagement de la cour d'école.

Puis **Monsieur Ruffieux** reprend la parole et explique les raisons qui ont poussé le conseil communal à poursuivre les travaux. Aujourd'hui la place est terminée ; certifiée, elle répond à toutes les normes de sécurité. Depuis son inauguration le 8 novembre, elle fait la joie des écoliers.

Questions et remarques de l'assemblée

Monsieur Henri Beaud : Est-ce que l'escalier sera construit ; dans l'affirmative, quel sera le surcoût ?

Monsieur Bertrand Ruffieux : Le conseil est en pleine réflexion pour la réalisation ou non de l'escalier; dans tous les cas, son coût est compris dans la demande de crédit supplémentaire.

Monsieur François Musy : Les jeux en bois sont-ils conformes ? Quels sont les risques avec les rondins?

Monsieur Alain Saudan : La réalisation des jeux en bois a été sous-traitée à une entreprise spécialisée dans les jeux pour enfants ; la place a été certifiée par le bpa.

Madame Janique Raboud : Les enfants ont compris quand il fallait monter ou non sur les poutres.

Monsieur Laurent Borcard : Pourquoi a-t-on besoin d'un crédit si l'escalier ne se réalise pas.

Monsieur Antoine Castella : Quand on parle d'un crédit, on ne parle pas forcément d'un crédit bancaire. Dans le cas présent, le conseil demande à l'assemblée la compétence pour dépenser de l'argent jusqu'à CHF 35'000.-. Si l'escalier n'est pas réalisé, la dépense ne sera pas faite.

Monsieur Pierre Bovet : Il intervient au nom de la paroisse qui construit actuellement des places de parc sur le terrain de l'ancienne place de jeux. Il s'agira d'assurer la sécurité des enfants aux abords du nouveau parking.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur Daniel Raboud donne la parole à **Monsieur Pierre Borcard**, représentant la commission financière, qui donne lecture du rapport, ci-après reproduit:

« Le Conseil communal a présenté à la Commission financière en date 18 novembre dernier cette demande de crédit supplémentaire de CHF 35'000.- pour l'aménagement de la cour d'école.

Si la Commission financière relève et approuve cette demande de crédit supplémentaire prouvant le souhait de transparence des autorités communales, nous demandons qu'à l'avenir les estimations de travaux soient calculées avec plus de précisions et sur la base de plusieurs offres. Il est important que les demandes de crédit d'investissement présentées aux citoyens ne soient pas sous-estimées.

La commission financière recommande à l'assemblée d'accepter cette demande de crédit supplémentaire telle que présentée. »

Monsieur le Syndic procède au vote.

Le crédit supplémentaire pour l'aménagement de la cour d'école est **adopté à la majorité** par vote au scrutin ouvert (4 refus, 5 abstentions).

4. Présentation du plan financier 2020-2024

Monsieur Antoine Castella, conseiller communal, présente le plan financier et donne lecture d'un rapport.

Ce rapport est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 12).

Questions et remarques de l'assemblée

La présentation du plan financier ne suscite aucune remarque ni question.

5. Règlement sur le droit de cité communal - approbation

Comme indiqué dans le tractanda, le règlement n'est pas lu, toutefois **Madame Suzanne Cosandey** le résume en mettant l'accent sur les articles principaux.

Aucune question n'étant posée, **Monsieur le Syndic** procède au vote.

Le règlement sur le droit de cité communal est **adopté à l'unanimité** par vote au scrutin ouvert.

6. Règlement communal sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions - approbation

Comme indiqué dans le tractanda, le règlement n'est pas lu, toutefois **Monsieur Bertrand Ruffieux** le résume en mettant l'accent sur les articles principaux.

Aucune question n'étant posée, **Monsieur le Syndic** procède au vote.

Le règlement communal sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est **adopté à l'unanimité** par vote au scrutin ouvert.

7. Divers

7.1 Démission de Monsieur Alain Saudan

Monsieur le Syndic revient sur la démission de Monsieur Alain Saudan au 30 septembre 2019, pour des raisons de surcharge professionnelle. Il relève que Monsieur Saudan, architecte diplômé, a occupé sa fonction avec rigueur et compétence. Le Conseil communal a pu compter sur son pragmatisme et ses compétences reconnues dans l'approche des nombreux dossiers qu'il avait à traiter. Son professionnalisme en matière de constructions a grandement facilité les tâches du Conseil. Monsieur le Syndic le remercie pour l'important travail accompli et pour les heures passées au service de la communauté. Il lui souhaite beaucoup de succès et de plaisir dans ses futurs projets.

Madame Suzanne Cosandey remet un cadeau à Monsieur Saudan, sous les applaudissements de l'assemblée.

7.2 Regroupement des cercles scolaires de l'Intyamou

Monsieur le Syndic revient sur le dossier de regroupement des deux cercles scolaires de l'Intyamou. Le projet, après un temps mort dû à un coup de frein de la Commune de Bas-Intyamou, vient d'être relancé par la DICS qui a remis sur les rails les négociations avec tous les protagonistes concernés. La prochaine séance est fixée au mercredi 8 janvier

2020 à la Préfecture. Monsieur le Préfet y jouera le rôle de médiateur et représentera l'Etat, Etat qui encourage, voire contraint les cercles scolaires à se regrouper.

7.3 Plan d'aménagement local (PAL)

Comme relaté dans la presse, Monsieur le Syndic confirme que la plupart des PAL du canton de Fribourg sont momentanément bloqués, dans l'attente d'une décision du Tribunal fédéral. La commune attend avec impatience des nouvelles de Monsieur Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, sur l'impact et les conséquences que cette décision aura sur l'approbation de notre PAL.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Syndic** donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Nicolas Raboud : Est-il normal qu'une vingtaine d'enfants soient debout dans le bus de ligne qui les transporte au CO ? Les chauffeurs de bus roulent trop vite dans le village et auront de la peine à s'arrêter sans causer des blessures.

Monsieur Daniel Raboud : Le conseil s'est inquiété suite au récent accident de Romont. Les TPF ont l'autorisation de transporter des enfants debout. Le conseil prend note de la remarque sur la vitesse trop élevée.

Monsieur Gérald Raboud : Est-ce que les TPF ne pourraient pas fournir un bus articulé aux heures de pointe pour éviter que les enfants soient debout ?

Monsieur Daniel Raboud : Les transports scolaires ont passé de CHF 150'000.- à CHF 190'000.-.

Monsieur Nicolas Raboud : Est étonné des façons de faire des TPF alors que la commune avait dû prendre toutes sortes de mesures de sécurité pour ses propres bus scolaires.

Monsieur Laurent Borcard : La CREG ne rapporte plus que CHF 4'000.-. Ne serait-il pas envisageable d'utiliser cette énergie pour les besoins de la commune ?

Monsieur Daniel Raboud : L'installation de traitement UV au réservoir va consommer une partie de l'énergie fournie par la CREG.

Monsieur Laurent Borcard : Les finances communales ne permettront bientôt plus de tout payer. Est-il vraiment nécessaire de fusionner les deux cercles scolaires ?

Monsieur Daniel Raboud : La DICS obligera la fusion. La commune travaille sur une éventuelle synergie avec les bus de ligne afin de diminuer les coûts de transports

scolaires. La gare de Neirivue sera déplacée vers le centre du village, vers le passage sous voie.

Monsieur Antoine Castella : En cas de fusion, il y aura uniquement trois bâtiments scolaires et les transports scolaires seront optimisés, en utilisant notamment le train.

Monsieur Henri Beaud : La future école de Neirivue pourrait accueillir trois classes supplémentaires. Ne pourrait-elle pas prendre les classes de Villars-sous-Mont, etc. ?

Monsieur Daniel Raboud : Bas-Intyamont doit également agrandir l'école d'Estavannens. Ils sont en déficit de deux classes.

Monsieur Bertrand Ruffieux : Les communes ont tout intérêt à aller de l'avant en étudiant la faisabilité de regrouper les cercles scolaires. La DICS peut obliger les communes de le faire du jour au lendemain ; elles n'auront plus de marge de manœuvre.

Monsieur Meinrad Borcard : Serait-il possible de charger les enfants qui vont à la halle de gym de manière à ce qu'ils ne doivent pas s'engager sur la route pour monter dans le bus. Dans le même ordre d'idée, le bus qui décharge les enfants devant l'école pourrait se garer plus près de la façade afin que les automobilistes aient plus de visibilité.

Monsieur Daniel Raboud : Le conseil en prend note.

Monsieur Meinrad Borcard : La place de parc pour handicapés devant le bâtiment communal est sans cesse occupée par le même véhicule. Cela pose problème aux handicapés qui doivent se rendre au bancomat ou aux répétitions de chant.

Monsieur Daniel Raboud : Le conseil en prend note.

Jean Piccand : Le conseil a-t-il des nouvelles de la pisciculture ?

Monsieur Daniel Raboud : Le responsable du projet communique une fois par mois avec le syndic à ce sujet. Les recherches pour trouver un promoteur se poursuivent.

Monsieur Henri Beaud : Est-ce que les travaux du pont sur la Taouana sont maintenant terminés ? Est-ce que les coûts sont connus ?

Monsieur Jean-François Moura : Les travaux sont terminés et vont être reconnus cette semaine. Un supplément a été demandé pour les joints. La facture totale devrait tourner autour des CHF 48'000.-.

Monsieur Meinrad Borcard : Pourquoi la passerelle pour piétons n'a-t-elle pas été réalisée ?

Monsieur Jean-François Moura : Suite à la demande pour passer le village au 30 km/h, le Service de la mobilité (SMo) n'était plus favorable à un passage pour piétons parallèle au pont.

Monsieur Nicolas Raboud : Les enfants peuvent s'asseoir sur le bord du pont et passer leurs jambes sous la barrière. L'espace entre le muret et la barrière respecte-t-il les normes de sécurité?

Monsieur Jean-François Moura : Les travaux ont été attribués à une entreprise spécialisée. La question sera vérifiée lors de la réception des travaux.

Madame Isabelle Scheurer : La halle de gym sera prochainement hors service pour cause de travaux entre mars et octobre. Quelles sont les mesures prises par la commune ?

Monsieur Bertrand Ruffieux : C'est en effet un problème pour la commune et le cercle scolaire. La commune a vérifié les disponibilités des halles de gym avoisinantes, malheureusement sans succès. Dès lors, les activités se dérouleront probablement à l'extérieur pendant la durée des travaux.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Syndic** remercie ses collègues du Conseil pour l'excellent travail accompli durant cette première demi-législature. Ils ont eu beaucoup de plaisir à travailler ensemble et ont eu à cœur à mener à bien le ménage communal et les nombreux et divers projets.

Il remercie également le personnel administratif communal, à savoir Mesdames Barbara Fetz, Pascale Borcard et Christelle Zenoni de leur efficacité et disponibilité, M. Alex Beaud, chef forestier et le personnel des services des forêts, de l'édilité, les concierges des bâtiments communaux, les chauffeurs de bus scolaires, les membres des diverses commissions, les bénévoles-porteurs des repas à domicile, les scrutateurs/trices ainsi que tout un chacun qui se porte volontiers à disposition pour des tâches communales spécifiques.

Monsieur le Syndic clôt l'assemblée en remerciant chacun de son attention. Il souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et leur adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

L'assemblée est close à 23.00 heures. Chacun est invité à un moment d'échange et d'amitié.

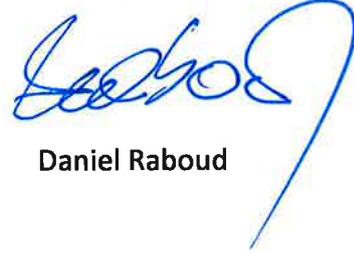
La secrétaire:



Barbara Fetz



Le syndic:



Daniel Raboud